

À l'est, l'Éden?

On l'oublie parfois, mais le SeGEC, c'est aussi le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communauté germanophone de Belgique! L'enseignement étant une matière communautarisée, les écoles germanophones connaissent une organisation et une actualité quelque peu différentes de celles de la Communauté française.

Photo: François TEFNIN



rencontré **Guido OSSEMANN**, directeur du SKU (Sekretariat des Katholischen Unterrichtswesens).

Pour faire le point sur l'enseignement catholique en Communauté germanophone, **entrées libres** a

Quels sont les dossiers chauds de cette année scolaire?

En ce moment, le Cabinet du Ministre de l'enseignement, Olivier PAASCH, travaille à la rédaction de deux projets de décrets, pour l'enseignement secondaire et le spécialisé. Vu la petite étendue de la Communauté germanophone, il sera question d'essayer de mettre au point des collaborations entre réseaux (Communes, Communauté et Libre), afin d'améliorer l'efficacité et les synergies, mais sans perdre notre identité.

Quels sont les points à l'ordre du jour au niveau du secondaire?

Il faudra notamment définir certaines compétences de base à atteindre à un certain âge. Pour le moment, il existe officiellement des

"compétences-clés", mais qui ne sont pas vraiment appliquées.

On parlera aussi du statut des enseignants ainsi que de la question du capital-période, qui est bloqué chez nous depuis 2002, et ce jusqu'en 2007. Au secondaire, il y a de plus en plus d'élèves, surtout dans l'enseignement catholique, mais on bénéficie toujours du même capital-période!

D'autres dossiers devront-ils bientôt être traités?

Nous devrions clarifier la situation des "projets d'intégration", qui suscitent aussi des problèmes de financement et d'organisation. Cela concerne l'enseignement ordinaire et le spécialisé. Au départ, certains parents souhaitaient que leur enfant handicapé puisse poursuivre sa scolarité dans une école ordinaire. On leur a alors donné le feu vert, et chaque enfant a fait l'objet d'un "projet d'intégration". Mais il n'y avait pas de conditions claires à ce sujet. Les projets d'intégration se sont vite développés ces dernières années. Maintenant, il existe quasi 150 projets de ce type dans l'ensemble de la Communauté germanophone!

Comment cela fonctionne-t-il?

Des conseils se sont mis en place pour discuter de la situation de chaque enfant, avec entre autres les parents, des représentants des PMS, du Ministère et des écoles. Le problème, c'est que ces enfants ont

besoin d'un personnel spécialisé et coutent donc plus cher qu'un enfant sans handicap. Les limites financières ont dès lors été vite dépassées. Et à côté de ça, certains enfants de l'enseignement ordinaire connaissent aussi des difficultés et ne bénéficient d'aucune aide. Actuellement, on réfléchit à une meilleure organisation de la situation de ces enfants pour le passage du primaire au secondaire.

Quelle est la situation de l'enseignement supérieur germanophone?

Nous avons une seule Haute École, l'"École Autonome en Communauté germanophone" (AHS), qui forme des instituteurs et des infirmiers. Le Conseil d'administration de l'école est composé de personnes des différents réseaux, mais elle n'appartient à aucun réseau en particulier. Sa philosophie est la "Pluralité exprimée"; les représentants de la Communauté germanophone et du Libre y occupent une place importante.

Enfin, comment cela se présente-t-il au niveau des PMS?

La situation n'est pas claire. Pour le moment, il existe trois centres PMS du Libre, de la Communauté et des Provinces... Mais de temps en temps, surgit l'éventualité de fusionner les trois centres en un seul, interréseaux... Ce qui n'est pas souhaitable! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD

des chiffres qui comptent

Les écoles

fondamentales ordinaires: 2
fondamentales spécialisées: 1
secondaires ordinaires: 5